



Budget Participatif : à vos idées !

14 décembre 2021



Le Budget Participatif Parisien peut financer vos projets d'investissement à l'échelle de l'arrondissement ou de tout Paris. Besoin d'aide pour une idée à la Goutte d'Or ? La Salle Saint Bruno vous accompagne !



QU'EST-CE QU'UN PROJET BUDGET PARTICIPATIF ?

C'est une idée de projet d'investissement déposée par une Parisienne ou un Parisien. Toute proposition déposée est ensuite analysée et soumise au vote de la population parisienne.

Il y a deux types de projet :

- Les projets d'arrondissement : ce sont des projets localisés, qui concernent principalement les habitantes et habitants d'un arrondissement en particulier.
- Les projets Tout Paris : ce sont des projets qui concernent toute la ville, pouvant bénéficier à toutes et tous.

QUI PEUT DÉPOSER UN PROJET ?

Toutes les Parisiennes et tous les Parisiens, sans limite d'âge ni condition de nationalité.

Les projets peuvent être déposés à titre individuel ou collectif (association, collectif de voisins, d'amis, parents ou élèves d'un même établissement, etc.).

QUELS CRITÈRES POUR LES PROJETS ?

Pour être recevable, un projet doit remplir ces quatre critères fondamentaux :

- Être déposé par une **personne habitant à Paris, ou un collectif situé à Paris.**
- Être **d'intérêt général, c'est-à-dire utile à toutes et tous** à l'échelle d'un quartier, d'un arrondissement ou de tout Paris...
- **Entrer dans le champ de compétence de la Ville de Paris.** A la fois ville et département, elle a des compétences nombreuses ! Mais par exemple, les hôpitaux, les musées nationaux, les lycées et universités... ne relèvent pas de la Ville de Paris.
- Représenter **une dépense d'investissement**, c'est-à-dire une dépense d'aménagement, de travaux, d'achat d'équipements ou de biens immatériels. Il ne faut pas que le projet engendre de dépenses de fonctionnement pour la Ville de Paris, c'est-à-dire des dépenses qui reviennent régulièrement, chaque année, comme la rémunération de personnel, l'achat de fournitures ou consommation courante, de petit entretien...

Attention ! Il existe quelques exceptions à la règle, qui sont recensées et expliquées dans le Guide du dépôt de projet - téléchargeable ci-dessous.



A la Goutte d'Or, la Salle Saint Bruno vous aide à concevoir, développer et déposer votre projet ! Dans ce cadre, plusieurs permanences sont ouvertes au public :

- Mercredi 5 et 12 janvier de 14h à 17h au Poulpe 4bis rue d'Oran 75018.
- Jeudi 13 janvier à 19h (à destination des jeunes) chez ADOS 24 rue Polonceau 75018
- Jeudi 13, mercredi 19 et jeudi 20 de 12h à 14h à Quartier Libre 9-11 rue de la Charbonnière 75018
- Lundi 17, mardi 18, lundi 24, mardi 25 de 17h à 19h à la SSB 9 rue St Bruno 75018

Contact : mvicaut@sallesaintbruno.org / 01 53 09 99 56

- Emplacement :

Accueil > A la une > Actualités >

- Adresse de cet article : <https://gouttedor-et-vous.info/Budget-Participatif-a-vos-idees>